

MINISTERE DES NOUVELLES

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail

THEME :

RAYONNEMENTS NON IONISANTS

DISCOURS D'OUVERTURE

DE MONSIEUR HAMED BAKAYOKO

MINISTRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

Abidjan, le 20 Novembre 2007

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Messieurs les Directeurs Généraux et Présidents de Conseil d'Administration,**
- **Les Directeurs Centraux d'Administration,**
- **Honorables invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Permettez-moi avant tout propos de vous adresser mes respectueuses salutations et de vous remercier bien vivement de l'insigne honneur que vous faites au département des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication en venant en personne, malgré votre emploi du temps extrêmement chargé, présider la cérémonie d'ouverture du séminaire sur les rayonnements non ionisants, thème si important pour la protection de la population et du travailleur.

Je perçois votre présence comme un signe supplémentaire, si besoin en est, de votre volonté affichée de faire des NTIC un des moteurs essentiels du développement économique sans mettre en péril la santé des ivoiriens.

Les installations de télécommunication et plus particulièrement les réseaux de téléphonie mobile ont connu un important essor au cours de cette dernière décennie.

Pour assurer une meilleure couverture du territoire et pour offrir les capacités nécessaires aux utilisateurs, les opérateurs ont multiplié les installations de stations de base et d'antennes sur tout le pays.

L'ouverture des marchés et la fin du monopole de l'opérateur historique ont contribué au renforcement de ce processus. Si le développement soutenu des installations répond aux besoins toujours croissants d'échanges d'informations, il entraîne également une augmentation des champs électromagnétiques.

Plus précisément, avec la communication sans fil en général et la téléphonie mobile en particulier, la problématique du rayonnement électromagnétique est devenue une source de préoccupation et d'inquiétudes dans la population. Les questions portent principalement sur deux aspects:

- Les impacts paysagers des installations ;
- Les conséquences sur la santé de l'exposition au rayonnement non ionisant.

Les installations de téléphonie mobile, de même que les lignes électriques à haute tension, sont responsables d'émissions de champs électromagnétiques qui proviennent des rayonnements non ionisants dont l'énergie n'est pas suffisante pour modifier les systèmes moléculaires. Elle comprend les ondes radio et TV, les ondes de téléphonie mobile, les micro-ondes ainsi que les champs électromagnétiques des installations et appareils électriques. Il est

émis par les conduites électriques, les transformateurs, les appareils électroménagers et les appareils de bureau électriques. Le rayonnement électromagnétique issu des émetteurs et des téléphones portables, en revanche, sert à transmettre des informations.

L'intensité du rayonnement dépend de la puissance de la source d'émission; elle diminue rapidement à mesure qu'augmente la distance d'émission. Les lignes aériennes à haute tension et les antennes de téléphonie mobile émettent des rayons très étendus, alors que le champ d'action des appareils et des conduites électriques se trouvant dans les bâtiments est très réduit, puisqu'il devient généralement insignifiant à un demi-mètre déjà de la source. Cela vaut en principe également pour tous les appareils utilisés à proximité du corps (rasoir, sèche-cheveux, téléphone portable), car ils ne restent que brièvement allumés.

Il est scientifiquement prouvé que des rayonnements non ionisants intenses peuvent réchauffer le tissu humain et troubler le fonctionnement des cellules nerveuses et musculaires. Mais les valeurs limites d'immission en vigueur sont si basses que de tels effets n'apparaissent presque jamais.

Il convient de tenir compte aujourd'hui déjà des effets constatés pour établir des mesures de protection de notre population contre ces rayonnements non ionisants. Selon le principe de prévention, il convient de réduire au maximum l'exposition au rayonnement par de petits gestes simples quotidiens que tout un chacun peut poser dans sa sphère privée: **Exemple**

- opter pour une installation mains libres en cas d'usage fréquent du téléphone portable,

- éviter de laisser les appareils électriques (TV, radio-réveil, lampes halogènes à bas voltage, chargeurs pour téléphones mobiles et sans fil, etc.) en veilleuse durant la nuit,

Mesdames et Messieurs,

La question essentielle qui se pose n'est évidemment pas celle de la suppression de l'usage des RNI mais plutôt celle relative aux voies et moyens de protection des personnes contre une exposition nocive. Un regroupement des relais radioélectriques et un choix judicieux de leur localisation peut-il permettre de réduire sensiblement les atteintes au paysage ?

Le principe de précaution implique que l'on prenne toutes les mesures permettant de protéger la population en maintenant le rayonnement aussi bas que possible, en particulier dans les endroits sensibles (hôpitaux, écoles, crèches, aires de jeux...), et pour les personnes vulnérables.

Je vous invite à réfléchir sur la possibilité d'établir une cartographie des relais radioélectriques de téléphonie mobile et des antennes liées aux services de radiodiffusion (émetteurs radio et TV). Cette carte devra être disponible sur un site Internet pour une meilleure information de la population.

Des contraintes pour la délimitation de nouvelles zones à bâtir peuvent intervenir pour des zones situées à proximité d'une ligne à haute tension.

Il est indispensable de coordonner le développement de l'urbanisation avec l'implantation des installations générant des champs électromagnétiques pour protéger l'homme contre les rayonnements non ionisants nuisibles ou incommodants,.

Mesdames et Messieurs les séminaristes,

L'objectif fondamental de ce séminaire est de doter notre pays de texte en vue de réglementer la production de rayonnements non ionisants et réduire les risques d'atteinte à la santé provoquée afin de protéger la population et les travailleurs. C'est une tâche noble car elle permettra de :

- fixer les valeurs limites des émissions pour les installations émettant un rayonnement non ionisant en Côte d'Ivoire;
- déterminer les obligations pour les propriétaires de telles installations.

Je vous exhorte à la tâche car la population attend beaucoup de vos travaux.

Je vous remercie